
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 19 septembre 2022, 8 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2022-266

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 8 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté telquel.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
4. Direction générale et greffe
 - 4.1 Mandat SMI
6. Communications et Ressources humaines
 - 6.1 Mouvements de personnel
8. Travaux publics
 - 8.1 Location d'un camion de déneigement
 - 8.2 Contrat d'asphaltage
14. Levée de la séance

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. CORRESPONDANCE

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Mandat SMI Performance

Résolution no 2022-267

ATTENDU QUE la Ville souhaite optimiser le fonctionnement et les opérations à l'interne;

ATTENDU QU'un diagnostic opérationnel a été réalisé par la firme SMI Performance au Service

des travaux publics;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre en procédant à l'implantation des recommandations suite au diagnostic;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE la Ville accepte la proposition de SMI Performance au montant de 27 500 \$ plus taxes pour l'implantation de la méthode SMI et ses outils de planification (réf. 220829B);

QUE la dépense sera financée à même le surplus accumulé.

4.2 Avenant au contrat de l'employé # 265

Résolution no 2022-268

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner l'avenant au contrat de travail de l'employé # 265;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

5. TRÉSORERIE

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvements de personnel et avis de nomination

Résolution no 2022-269

ATTENDU QUE le Service Vie active et animation du milieu a un poste à combler dans son service aquatique;

ATTENDU QUE le contrat de l'agente de communication arrive à terme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

De procéder à l'embauche de Madame Celiane Trudel-Corriveau à titre de coordonnatrice aquatique jusqu'au 30 juin 2023;

De procéder au prolongement du contrat de travail de Madame Annick Dostaler à titre d'agente de communication et de projet, jusqu'au 31 décembre 2022.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Location d'un camion de déneigement

Résolution no 2022-270

ATTENDU QUE la Ville souhaite effectuer elle-même l'entretien des chemins d'hiver en milieu rural pour l'année 2022-2023 (projet pilote);

ATTENDU QUE l'équipement requis est difficile à trouver et qu'il s'agit d'un projet pilote;

ATTENDU QUE la Ville a l'occasion de louer l'équipement requis pour une période de 10 mois afin d'effectuer les opérations de déneigement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à la location d'un camion usagé de marque internationale, tel que proposé par Nordic Idealease, pour une mensualité de 9 000 \$ plus taxes, financé à même le budget d'opération;

D'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur Richard Michaud, à signer tout document utile à la présente, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

8.2 Contrat d'asphaltage

Résolution no 2022-271

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu aucune soumission suite à un appel d'offres pour des travaux de pavage;

ATTENDU QU'un entrepreneur est disposé à effectuer les travaux pour un montant de 50 570 \$ plus taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De mandater de gré à gré Les Entreprises Jolicoeur pour effectuer lesdits travaux de pavage, pour un montant de 50 570 \$ plus taxes.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2022-272

La prochaine séance est prévue le 4 octobre à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 8 h 20.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière